



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bayonne le 22 juin 2026

## CFDT CAPB / CIAS Pays basque

**Pour une ASA\* « climatique » : protéger les agents face aux fortes chaleurs devient une urgence**

\* ASA : autorisation spéciale d'absence

**Communiqué de presse – CFDT CAPB / CIAS Pays basque**  
**Pour une ASA « climatique » : protéger les agents face aux fortes chaleurs devient une urgence.**

La CFDT CAPB / CIAS Pays basque alerte une nouvelle fois sur l'urgence d'adapter l'organisation du travail aux épisodes de chaleur intense, dont la fréquence et l'intensité s'aggravent sous l'effet du changement climatique.

Les textes récents, notamment le décret n°2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur, ainsi que la circulaire ministérielle du 1er juillet 2025, rappellent clairement les obligations des employeurs publics.

Ces textes soulignent que les employeurs doivent « **assurer la sécurité et la protection de la santé des agents contre les risques liés aux épisodes de chaleur intense** » et « **adapter l'organisation du travail, les horaires, les postes et les équipements** » lorsque les seuils de vigilance sont atteints.

La circulaire précise également que l'employeur doit être en mesure de « *décider, le cas échéant, de l'arrêt de l'activité si l'évaluation fait apparaître que les mesures prises sont insuffisantes* ».

### **Une réalité de terrain qui impose d'aller plus loin.**

Malgré ces obligations, la CFDT constate que les agents sont encore trop souvent exposés à des conditions de travail incompatibles avec leur santé et leur sécurité.

Les mesures préventives prévues par la réglementation, ventilation, adaptation des horaires, mise à disposition d'eau fraîche, aménagement des postes, protection des agents vulnérables, ne suffisent pas toujours à garantir un environnement de travail acceptable lors des pics de chaleur.

Les documents officiels rappellent pourtant que l'employeur doit « *réévaluer quotidiennement les risques encourus par chacun des agents* » et « *ajuster l'organisation du travail afin de supprimer ou limiter l'exposition* ».

Or, dans certains cas, aucune adaptation ne permet de maintenir l'activité sans mettre en danger les agents.



**CFDT CAPB - CIAS PB**

**Laurent ROUX**  
**SECRETAIRE CFDT**

**Tél : 06 32 15 99 09**

[cfdt.capb@gmail.com](mailto:cfdt.capb@gmail.com)



## La CFDT de la CAPB et du CIAS Pays basque propose la création d'une ASA dite « climatique ».

Face à cette situation, la CFDT CAPB / CIAS Pays basque demande l'ouverture d'un chantier prioritaire :

**La mise en place d'une Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) « climatique »** pour les agents empêchés d'exercer leurs missions en raison de conditions météorologiques extrêmes ou de locaux devenus inadaptés.

1/2

**Cette mesure, exceptionnelle mais indispensable, constituerait un signal politique fort et cohérent avec les obligations légales rappelées par l'État. Elle permettrait de protéger les agents lorsque :**

- les températures dépassent les seuils de vigilance canicule,
- les locaux ne permettent plus de garantir la santé et la sécurité,
- aucune mesure d'adaptation ne peut être mise en œuvre efficacement,
- l'activité ne peut être réorganisée sans risque.

Comme le rappelle la circulaire ministérielle, l'employeur doit être en capacité de « décider de l'arrêt de l'activité » lorsque les conditions climatiques l'imposent.

**L'ASA climatique serait l'outil administratif permettant d'assumer cette responsabilité.**

Un enjeu de santé publique, de continuité du service et d'adaptation climatique

La multiplication des épisodes de chaleur intense n'est plus une hypothèse : c'est une réalité durable.

La CFDT estime que la collectivité doit désormais intégrer pleinement cet enjeu dans sa gestion des ressources humaines.

L'ASA climatique serait :

- un levier de protection immédiate pour les agents,
- un outil de gestion responsable pour la collectivité,
- un marqueur d'anticipation face aux effets du changement climatique,
- un engagement concret en faveur de la santé au travail.
- La CFDT demande l'ouverture rapide d'un dialogue social sur ce sujet

La CFDT CAPB / CIAS Pays basque appelle la Présidence de la CAPB et du CIAS PB ainsi que la Direction Générale des services à inscrire rapidement cette proposition à l'ordre du jour du dialogue social. Il s'agit d'un enjeu majeur de santé publique, de prévention des risques professionnels et de continuité du service public.

**La CFDT réaffirme sa disponibilité pour travailler à la définition d'un cadre clair, protecteur et opérationnel pour cette ASA « climatique ».**

**La CFDT appelle les décideurs à prendre leurs responsabilités et à apporter des réponses rapides et concrètes.**